

Règles d'évitement pour le vol libre (Swissglider 5/17 - texte: Beni Stocker)

En Europe, les mêmes règles d'évitement prévalent dans l'espace aérien. Concernant le vol thermique et le soaring à la pente, en revanche, il manque certaines règles obligatoires pour les pilotes de delta et de parapente. C'est pourquoi l'association européenne du vol libre, l'EHPU, a résumé les règles principales valables dans tous les pays. En l'occurrence, il n'était pas permis d'aller à l'encontre du droit aérien national et européen, mais tout au plus – et là où c'était nécessaire – de le compléter.

Concernant les règles de vol thermique et soaring, il faut savoir que dans certains pays, il ne s'agit que de recommandations de la fédération nationale, et non de dispositions légales. Avant de voler à l'étranger, il est donc recommandé de s'informer des règles de vol en vigueur. Voici chaque graphique, sa signification et, le cas échéant : [les aspects complémentaires du droit aérien suisse](#), [ainsi que des informations supplémentaires](#).

Règle de base



Règle de base: Respecte toujours une distance suffisante.

C'est sans doute la règle la plus importante et la plus répandue à travers le monde. Toujours voler en restant attentif, prévenant et en respectant une distance de sécurité suffisante. Et tout faire pour éviter une collision.

Dans la mesure où s'obstiner à vouloir imposer sa priorité peut provoquer des accidents, il est dangereux de suggérer que quelqu'un puisse avoir absolument la loi en sa faveur. C'est pourquoi le texte (tout comme les directives nationales) ne dit pas «Le pilote X a la priorité», p. ex., mais «Le pilote Y doit effectuer une manœuvre d'évitement».

Espace aérien libre



Quand deux aéronefs se rapprochent frontalement, ils procèdent tous les deux à une manœuvre d'évitement par la droite.



Priorité à droite: Quand deux aéronefs se croisent, celui qui vient de la gauche effectue la manœuvre d'évitement.



Dépassement: Dépasser par la droite avec une distance suffisante. Si le dépassement n'est pas possible par la droite, dépasser par la gauche avec une distance suffisante.

Un aéronef qui en dépasse un autre, c'est un aéronef qui se rapproche d'un autre par l'arrière et dans une direction de vol qui forme un angle de moins de 70 degrés par rapport au plan symétrique de cet autre aéronef.

Vol à la pente, soaring à la pente



Vol à la pente: Le pilote qui a la pente à sa gauche doit effectuer une manœuvre d'évitement vers la droite.

Droit aérien suisse: Art. 12, Aéronefs se rapprochant de face le long d'une pente: Lorsque deux aéronefs évoluent le long d'une pente et qu'ils se rapprochent de face, ou presque de face, approximativement à la même hauteur, l'aéronef qui a la pente à sa gauche doit s'écarter vers la droite. Il lui est interdit de passer au-dessous ou au-dessus de l'autre aéronef.

Art. 13, Dépassement en planeur le long d'une pente: Un planeur évoluant le long d'une pente ne doit pas dépasser un autre planeur volant approximativement à la même hauteur.

Art. 14, Voltes de planeurs: ³ Lorsque deux planeurs ou plus évoluent le long d'une même pente, il est interdit aux pilotes d'effectuer des voltes ou des virages contre la pente.



Soaring au-dessus de la pente: Le pilote qui a la zone sous le vent de la bande de vent ascendant sur sa gauche effectue une manœuvre d'évitement.

Par bande de vent ascendant, il faut comprendre le prolongement de la pente vers le haut.

Tout comme à la pente, au-dessus de cette même pente, on vole au vent, dans la bande de vent ascendant.

Ainsi, la règle de vol à la pente se prolonge pour ainsi dire vers le haut.

Il s'agit là d'une règle complémentaire pleine de sens, pour les libéristes, qui leur permet d'éviter la zone sous le vent au-dessus de la pente – exactement comme la pente elle-même, plus bas. Elle ne fait cependant pas partie des règles européennes ou du droit complémentaire suisse, il s'agit d'une recommandation de l'EHPU pour les planeurs de pente volant en soaring à la pente.

Vol thermique



Les aéronefs qui enroulent dans les thermiques ou le vent ascendant doivent être évités. Cependant, à la pente, les règles de vol à la pente prévalent!

Droit aérien suisse: Art. 14, Voltes de planeurs

¹ Le pilote d'un planeur rencontrant un autre planeur qui exécute des voltes dans une ascendance s'écartera vers la droite.

³ Lorsque deux planeurs ou plus évoluent le long d'une même pente, il est interdit aux pilotes d'effectuer des voltes ou des virages contre la pente.

Jusqu'à récemment, cette règle était en conflit avec le droit allemand et autrichien. Comme il n'existait pas de règle complémentaire au sujet des thermiques, la règle de priorité à droite s'appliquait en cas de doute, même quand un pilote arrivant par la droite entrait dans un groupe de pilotes qui enroulaient. Un ajustement a eu lieu en 2015 en Allemagne, puis début 2017 en Autriche; la règle est désormais la même à travers l'Europe.



Le premier aéronef qui enroule dans un thermique indique la direction de rotation.

Droit aérien suisse: Art. 14, Voltes de planeurs:

² Le pilote d'un planeur qui entre dans une ascendance où évolue déjà un autre planeur doit exécuter ses voltes dans le même sens que le premier.

«Pilote montant plus rapidement qu'un autre»: Malgré des avis contraires, il faut mentionner ici qu'une telle règle n'existe plus, ni dans le droit aérien européen, ni dans le droit aérien suisse. Les champs visuels des différents usagers (parapente, delta, planeur), en thermiques, sont trop différents, tout comme leur rayon de virage et leur taux ascensionnel dans une pompe thermique. C'est pourquoi l'EHPU renonce, elle aussi, à une telle règle et attire l'attention sur la règle de base: toujours respecter une distance suffisante et tout faire pour éviter une collision.

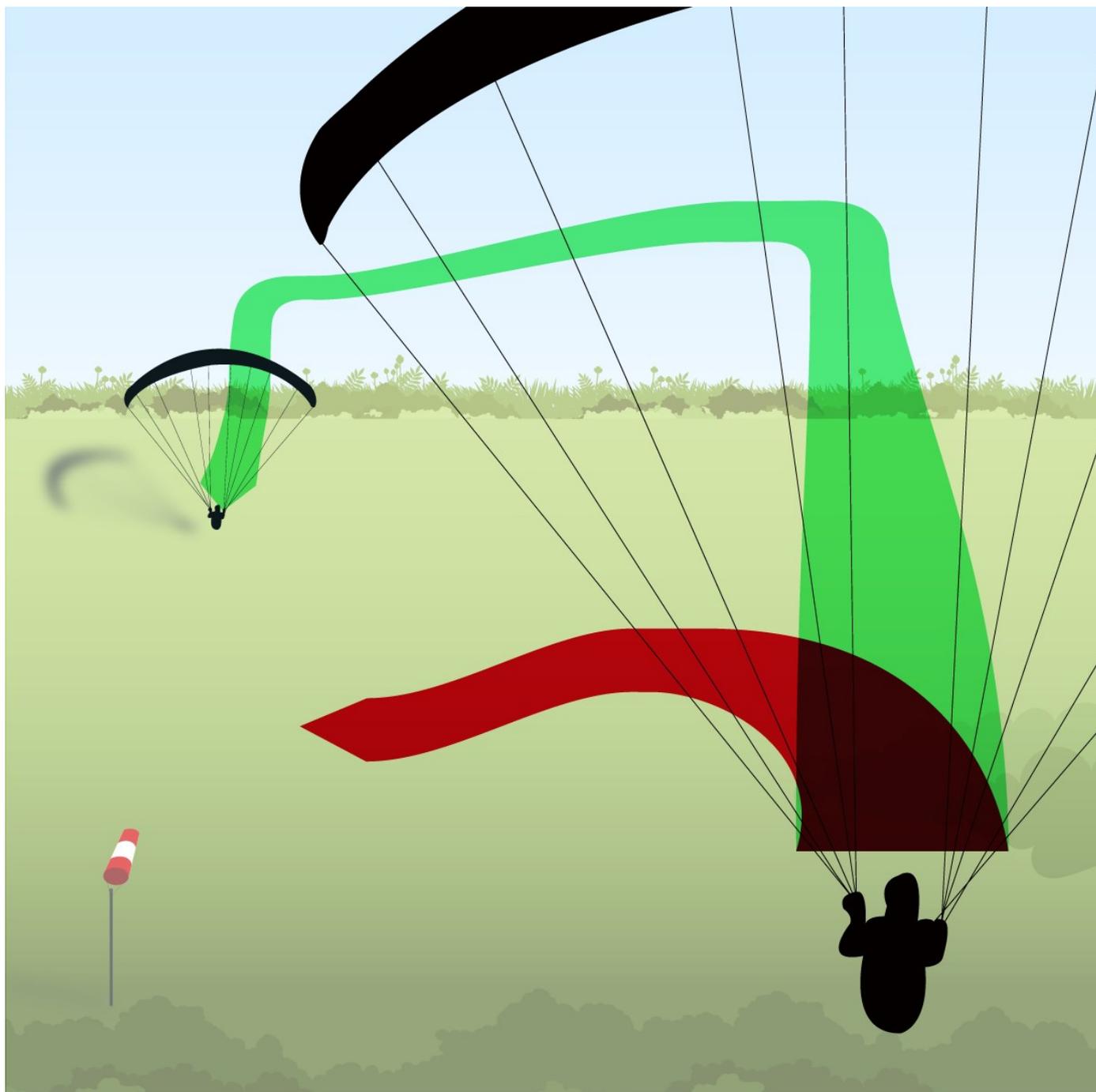
Phase de décollage



Ne décolle que lorsque l'espace aérien est libre.

Chacun connaît le dernier point du contrôle MAVIE en cinq points, au déco: l'espace aérien est-il libre? Sinon, il ne faut pas décoller.

Phase d'atterrissage



En phase d'atterrissage, laisser la priorité à l'aéronef qui se trouve le plus bas.

Observer et respecter les règles d'approches et de volte d'atterrissage, sur l'atterro en question. Quand plusieurs aéronefs se trouvent en phase d'atterrissage en même temps, il faut laisser la priorité à celui qui se trouve le plus bas.